

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 456

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 181115

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention avec la Ligue de l'Enseignement, l'Éducation Nationale et des volontaires en Service Civique dans les écoles publiques maternelles et élémentaires - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 456

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 181115

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention avec la Ligue de l'Enseignement, l'Éducation Nationale et des volontaires en Service Civique dans les écoles publiques maternelles et élémentaires - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Le Code du Service National, article L 120-32, définit le cadre relatif au Service Civique destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, d'au moins 24 heures par semaine, donnant lieu au versement d'une indemnité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un domaine d'intervention reconnu prioritaire pour la Nation, dont «l'éducation pour tous».

Le Projet Éducatif Local, voté en conseil municipal du 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires. Il prévoit en particulier de «rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur société» et de «favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes».

□ **Motivation et Opportunité :**

L'association la Ligue de l'Enseignement propose à des jeunes volontaires de mener à bien des projets à vocation éducative dans le cadre d'un service civique en milieu scolaire.

La mission de service civique renforce la qualité de l'accueil des enfants et répond aux objectifs du projet éducatif local.

□ **Contenu :**

La Ligue de l'Enseignement a proposé d'assurer une intermédiation pour que la Ville et l'Éducation Nationale accueillent jusqu'à 9 jeunes en service civique dans les écoles.

Afin que les volontaires puissent mener leurs projets dans une cohérence éducative avec les enseignants, la Ville a demandé aux équipes enseignantes volontaires de proposer un pré-projet d'intervention en temps scolaire et durant la pause méridienne répondant aux orientations du projet éducatif local, sur les thématiques suivantes, axes de travail prioritaires du comité de pilotage :

- le développement du langage
- l'éducation à l'alimentation et au bien-manger

Dans sa mise en oeuvre, le projet devra intégrer la parentalité (accompagner les parents dans leur savoir-faire et leurs compétences parentales) et la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement.

Les volontaires seront accueillis de novembre 2018 à juin 2019 au sein de 9 écoles publiques. La Ligue de l'Enseignement accompagne la Ville et les écoles, structures d'accueil, pour la définition et l'écriture des missions, le recrutement, la mise en place administrative des contrats d'engagement, le suivi administratif et financier des missions, la formation des tuteurs, l'organisation de la formation civique et citoyenne des volontaires.

La Ville prend en charge les repas des volontaires à hauteur de 5,53€ soit un budget d'environ 4.578,84€ pour la période.

Une convention vient établir les engagements de chaque partie : la Ligue de l'Enseignement, la Ville, l'Éducation nationale et le volontaire. Elle définit également le cadre de l'accueil des volontaires.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 4.578,84€

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	4.578,84€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention-type quadripartite entre la Ville de Saint-Étienne, la Ligue de l'Enseignement, l'Éducation Nationale et chacun des jeunes volontaires en service civique intervenant dans les 9 écoles publiques de la Ville.

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 53 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

Exercices 2018 et 2019

Chapitre 011

Nature 60623

Validation des Finances

sous réserve du vote des

crédits au BP 2019

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Samy KEFI-JEROME